

[HTTP://FORMATIONSSECURITES.COM/](http://formationssecurites.com/)
[HTTP://FORMATIONSSECURITES.FR](http://formationssecurites.fr)

BR = CHARGÉ D'INTERVENTION UNE INTERVENTION BT DOIT ÊTRE RÉALISÉE PAR UN **CHARGE D'INTERVENTION** DONT L'HABILITATION EST SYMBOLE **BR** POUR LES INTERVENTIONS BT D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE **OU (ET IL VAUT LE) :**

CHARGÉ D'INTERVENTION : PERSONNE CHARGÉE D'ASSURER LA RÉALISATION DES INTERVENTIONS **EN BASSE TENSION (MAX 1KV)**

CHARGE D'INTERVENTION DOIT AVOIR ÉTÉ DÉSIGNÉ PAR SON EMPLOYEUR
- RECEVOIR UNE AUTORISATION D'INTERVENTION DÉLIVRÉE PAR LE **CHEF D'ETABLISSEMENT**, LE **CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE** OU ÊTRE AUTORISÉ À ACCÉDER À L'INSTALLATION PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSTALLATION AUTORISANT L'ACCÈS.

L'ENSEMBLE DE CES DISPOSITIONS DOIT ÊTRE FORMALISÉ, PAR UN BON DE TRAVAIL OU UNE PAR UNE SOLUTION ÉQUIVALENTE QUI VAUT AUTORISATION D'INTERVENTION.

PENDANT L'INTERVENTION BT, UN CHARGE D'INTERVENTION DOIT :
- ASSURER SA SÉCURITÉ, CELLE DE SON ENTOURAGE ET, ÉVENTUELLEMENT, CELLE DE SON EXECUTANT ;
- DISPOSER DU MATÉRIEL, DE L'OUTILLAGE ET DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE ADAPTÉS À SA MISSION ;
- EN FIN D'INTERVENTION, REMETTRE L'AVIS DE FIN D'INTERVENTION, RENDRE COMPTE ET SIGNALER LES RÉSERVES ÉVENTUELLES.

PLUS SIMPLEMENT EX : LE **BR** EST CELUI QUI DÉPANNE, OU L'ÉLECTRICIEN DE MAINTENANCE ET IL INTERVIENNT DE COURTE DURÉE

[HTTP://FORMATIONSSECURITES.COM/](http://formationssecurites.com/)
[HTTP://FORMATIONSSECURITES.FR](http://formationssecurites.fr)